

RETRAIT DES BACS À MARÉE EN PÉRIODE ESTIVALE

JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE

Pour éviter toute confusion avec les poubelles du quotidien, les bacs à marée seront retirés en période estivale du 15 mai au 15 septembre.

Ils seront de retour à l'automne afin de remplir leur unique fonction : entreposer les déchets marins amenés par la marée.

La commune vous remercie pour votre engagement envers la préservation de notre site naturel exceptionnel.

Ensemble, créons un avenir durable en protégeant notre écosystème marin.

L'UTILITÉ DES BACS À MARÉE

Le bac à marée permet de regrouper les déchets marins d'origine humaine échoués sur le littoral. Il est en service de **septembre à mai**, période d'échouage la plus intense.

L'océan dépose sur le littoral des débris d'origine végétale ou animale (algues, bois, restes organiques...) : c'est la **laisse de mer**. Elle ne constitue pas un déchet, mais un habitat pour de nombreuses espèces, **il faut la préserver**.





ZONE NON FUMEUR

La municipalité compte sur vous et votre bon sens pour adopter des **comportements responsables** en contribuant à la création d'un environnement harmonieux et **respectueux pour tous**.



PLÉMEUR
PLAÑVOUR



PLAGE SANS MÉGOT

JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE



LE PRINCIPE EST SIMPLE !

La commune se mobilise pour mieux gérer les mégots de cigarettes sur les plages et **préserver l'écosystème marin**, en mettant à disposition des estivants des **présentoirs à cendriers de plages**.

Soyez un **fumeur responsable** : la municipalité compte sur votre **civisme** pour adopter un comportement respectueux de l'environnement.

1. À votre arrivée sur site, **prenez un petit pot en verre** qui fera office de cendrier de plage.
2. Gardez-le près de vous et **déposez-y vos mégots de cigarette**.
3. Lors de votre départ de la plage, **videz votre bocal dans le cendrier** prévu à cet effet.
4. Enfin, **remplacez le pot dans l'étagère du présentoir** pour qu'il soit prêt à être réutilisé par d'autres usagers.



RETRAIT DES BACS À MARÉE JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE



Pour éviter toute confusion avec les poubelles du quotidien, les bacs à marée seront retirés pendant la période estivale du **15 mai** au **15 septembre**.

Ils seront de retour à l'automne afin de remplir leur unique fonction : entreposer les **déchets marins** amenés par la marée.

La commune vous remercie pour votre engagement envers la préservation de notre site naturel exceptionnel.

Ensemble, créons un **avenir durable** en protégeant notre écosystème marin.



PLAGE SANS POUBELLE JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE



Dans une démarche de réduction des déchets, la commune se mobilise pour préserver notre environnement en supprimant les poubelles aux abords de cette plage.

La municipalité compte sur votre **civisme** pour ramener et trier vos déchets.

Contribuons **ensemble** à la sauvegarde de notre patrimoine naturel !